

COMMUNE D'HYERES LES PALMIERS

DEPARTEMENT DU VAR
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 3 -

ARRETE DU MAIRE
LE MAIRE DE LA VILLE D'HYERES

POLICE MUNICIPALE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment les Articles L2213-2 à L2213-6,**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE GENERAL
N° 768 du 24 avril 2023**

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

Réf : CS n° 1225/2023

VU L'arrêté de délégation n° 1912 du 13 octobre 2023 portant
délégation de fonctions et de signature à M. THIEBAUD Rémy,
10^{ème} Adjoint, dans les domaines suivants : Sécurité, Circulation,
Stationnement, IMR, Démoustication, Santé,VU L'Arrêté Municipal n° 768 en date du 24 avril 2023 portant
réglementation de la circulation et du stationnement dans les
fractions et quartiers périphériques,**CONSIDERANT** qu'il convient de modifier les règles de
stationnement dans la fraction de la CAPTE afin de permettre le
stationnement réservés aux véhicules ESAT .**ARRETE****ARTICLE 1 :** Il est créé un alinéa 11 à l'article 47, Titre 3 « Stationnement » de l'Arrêté Municipal n°768 en date du 24 avril 2023 définissant « **les stationnements réservés aux E.S.A.T** » de la manière suivante :

- **Route de GIENS** → DEUX emplacements sur le parking de la mairie annexe de la CAPTE,

ARTICLE 2: La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon sis 5, rue Racine - BP40510 - 83041 TOULON CEDEX 9 - Téléphone 04.94.42.79.30 - par télécopie 04.94.42.79.89.**ARTICLE 4:** Madame la Directrice Générale des Services en charge de l'administration générale et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.Publié le **02.JAN.2024**

Fait à Hyères les Palmiers, le 12 décembre 2023

Pour Le Maire,
L'Adjoint à la Sécurité,
Rémy THIEBAUD

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240102-3-AR
Date de télétransmission : 02/01/2024
Date de réception préfecture : 02/01/2024

**Destinataires :**

- + Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- + Service Voirie,
- + Taxis,
- + PC